

Comité Départemental de badminton du Morbihan

Championnat du Morbihan par Equipe jeunes

Le Championnat du Morbihan par Equipes Jeunes est organisé par le Comité Départemental 56 Badminton.

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 – 1 Les équipes et joueurs doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue de Bretagne de Badminton et du Comité Départemental de Badminton du Morbihan.

1 – 2 Chaque équipe doit être inscrite en début de saison et le club doit avoir acquitté les frais d'inscription de 10 euros par catégorie d'âge avant le début du championnat

1 – 3 La fiche d'inscription pour chaque équipe doit impérativement mentionner les noms, adresses et téléphones et emails des responsables du Club et de l'équipe (qui doit être majeur) et du capitaine ainsi que les noms prénoms et numéro de licence des joueurs. La fiche d'inscription devra obligatoirement être envoyée par mail au Comité avant la date fixée par la commission jeune 56.

1 – 4 Chaque équipe sera composée de 4 joueurs minimum (2 joueuses et 2 joueurs). L'effectif de l'équipe engagée peut évoluer avant chaque journée. Les joueurs seront inscrits sur badnet par le Comité 56 badminton.

1 – 5 Seuls sont autorisés à participer, les joueurs des catégories "poussin, benjamin, minime cadet et junior" titulaires d'une licence compétition.

Les catégories d'âge saison 2025/2026:

- Juniors : joueurs nés en 2007 - 2008
- Cadets : Joueurs nés en 2009 - 2010
- Minimes : Joueurs nés en 2011 - 2012
- Benjamins : Joueurs nés en 2013 - 2014
- Poussins : Joueurs nés en 2015 - 2016
- Minibad : Joueurs nés en 2017 ou après

1 – 5 – 1 Les minibad sont autorisés à évoluer dans la catégorie poussin.

1 – 6 Les joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.

Article 2 : STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

2 – 1 Le championnat sera constitué d'une seule division par catégorie.

2 – 2 Pour pallier à un manque d'effectif, des fusions entre clubs au sein d'un même secteur pourront être autorisées par la Commission Jeunes du Comité 56 afin de constituer une équipe complète, à partir du moment où le club **à moins de 2 joueurs ou 2 joueuses de la dite catégorie licenciés**. Ces équipes "Multiclubs" pourront jouer **et participer à la phase finale départementale**.

2 – 3 La commission jeune peut sous certaines conditions autoriser de faire abstraction de l'article 2 – 2 pour la composition d'équipes "multiclubs".

2 – 4 **Un club est autorisé à surclasser un maximum de 2 joueurs dans une équipe de catégorie supérieure (maxi d'une catégorie). Ces équipes "avec joueurs surclassés" pourront jouer, et participer à la phase finale départementale.**

2 – 5 Un club pourra engager plusieurs équipes, si c'est le cas les joueurs sont titulaires dès la première rencontre et ils ne peuvent plus jouer dans l'autre équipe.

Article 3 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3 – 1 Chaque équipe rencontre les autres équipes de sa division soit en poule unique soit en plusieurs poules, soit élimination directe suivant le nombre d'équipes inscrites, en match aller.

3 – 2 la journée est programmée par la commission jeunes⁵⁶.

3 – 3 Le Comité⁵⁶ se charge d'envoyer l'invitation aux clubs.

3 – 4 La commission jeunes⁵⁶ peut reporter ou modifier la journée en fonction de la situation. Elle doit prévenir les clubs du changement avec un délai minimum de 15 jours.

Article 4 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

4 – 1 chaque rencontre entre 2 équipes les opposera sur cinq matchs dans les 5 disciplines, suivant la répartition :

- 1match en simple homme – (SH),
- 1match en simple dame – (SD),
- 1match en double homme – (DH),
- 1match en double dame – (DD),
- 1match en double mixte – (DM).

4 – 2 Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break conformément aux règles de jeu du badminton.

4 – 3 Le capitaine doit fournir la composition complète de son équipe avant le début de la rencontre (imprimé : feuille de match)

4 – 4 L'ordre des matchs est déterminé par les 2 capitaines ou les responsables de l'équipe sur la journée.

4 – 5 Un même joueur ou joueuse d'une équipe

4 – 5 – 1 ne peut pas pour une même "journée" de championnat jouer dans 2 équipes différentes,

4 – 5 – 2 ne peut pas disputer lors d'une même rencontre plus de 2 matchs.

4 – 6 A la suite d'une blessure ou autre raison, un set non terminé est gagné par l'adversaire sur le score au moment de l'arrêt du match. Bien préciser sur la feuille de match "Abandon" sous le score.

4 – 7 Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur ou joueuse, par un ou une autre, à la suite d'une blessure nécessitant son abandon à condition que le joueur n'ait pas commencé son match et que le remplaçant n'ait pas un meilleur classement.

4 – 8 Les horaires des rencontres doivent être comprise entre 9h00 et 17h30.

4 – 9 La fourniture et le choix des volants sont laissés aux joueurs (partage des charges),
avec en priorité les volants plumes pour toutes les catégories (Poussin, Benjamin, minime, cadet et junior).

Article 5 : TRANSMISSION DES RESULTATS

5 – 1 Les rencontres sont gérées sur badnetV5, avec connexion internet.

5 – 2 Le club qui accueille conserve la composition d'équipe et feuille de rencontre signées par les capitaines, pendant 15 jours qui suivent la journée.

Article 6 : LE CLASSEMENT DES EQUIPES

6 – 1 Le classement des équipes par poule s'établira en fonction :

- du nombre de points,
- si égalité alors du nombre de matchs gagnés,
- si encore égalité alors de la différence de sets gagnés et perdus,
- si encore égalité alors de la différence de points gagnés et perdus,

6 – 2 La rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs. Celle-ci marque 5 points, l'équipe perdante marque 1 point et en cas d'égalité la rencontre est déclarée nulle et chaque équipe marque 2 points.

6 – 3 Le classement ne sera définitivement validé qu'une fois la totalité des rencontres effectuées dans les délais impartis.

Article 7 : Classement des équipes

7 – 1 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

7 – 2 S'il y a égalité entre deux équipes ou plus, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

7 – 3 Si l'égalité persiste entre deux équipes ou plus, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

7 – 4 Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

7 – 5 L'équipe vainqueur de cette phase finale du championnat Interclubs jeune Départementale, dans chaque catégorie, sera l'équipe Championne du Morbihan par Equipe Jeunes.

Cette équipe vainqueur, **et dont la composition correspond au règlement ICJ Régional**, sera sélectionnée pour représenter le comité 56, sur la phase finale régionale (si une équipe renonce à sa sélection, **ou si la composition n'est pas réglementaire niveau régional**, sa place est prise par l'équipe finaliste, **ou suivante dans l'ordre du classement départemental**. La catégorie junior ne participe pas à la phase finale régionale.

Article 8 : FORFAITS, SANCTIONS, PENALITES

8 – 1 Forfait d'un joueur. Chaque équipe doit être composée au minimum de 2 joueurs et de 2 joueuses, sinon chaque match non joué sera pénalisé d'un point.

8 – 2 Forfait d'une équipe sur une journée. Lors du forfait d'une équipe sur une journée, l'équipe adverse sera déclarée vainqueur de la rencontre.

8 – 3 Forfait sur un match : si un match doit être forfait, c'est le match de double qui ne sera pas joué.

8 – 4 Joueurs sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés. Pour tout match effectué par une joueuse ou un joueur non licencié au moment de la rencontre ou étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisé alors les matchs sont déclarés perdus.

8 – 5 Jouer dans 2 équipes, Jouer plus de 2 matchs; Le non-respect de l'article 4-5 entraîne la perte de tous les matchs du joueur ou joueuse fautif sur la "journée".

8 – 6 La commission interclubs jeunes, a le pouvoir de disqualifier une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats des précédentes rencontres de cette équipe qui ne participera plus à la compétition et sera classée dernière de sa poule.

8 – 6–1 La commission interclubs jeune a le pouvoir de disqualifier une ou plusieurs équipes dans le cas où rien n'aura été mis en place pour terminer le championnat dans les délais impartis.

Article 9 : CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionnée par la commission interclubs jeune.

Si un événement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié en comité directeur.

Toute réclamation sera à faire auprès de la commission jeune du comité.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement. Il a été présenté par la commission interclubs jeune du Morbihan et aux membres Conseil d'administration du Comité Départemental.

Article 10 : CALENDRIER

Inscriptions des équipes transmises au Comité56 avant le 19 mars 2026.

Journée du championnat le dimanche 29 mars 2026 .

Article 11 : CONTACT COMITE 56 BADMINTON

Inscriptions des équipes /Règlementation/informations / Résultats

Secrétariat Comité56 06 16 06 32 31 /contact@badminton56.fr